

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.075

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 4 Juillet à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

28 Juin 1995

28 Juin 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. CHABANEAU, DONZIER, MALBOIS, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. LACOTTE, BUJARD, Mmes ISENDICK, BARRAUD-DUCHERON, MM. MONNARD, DINDINAUD, Mme MARTIN, MM. COASSIN, MUSSETTI, QUENTIN, BOURGEOIS, DENIS, CAU, POTENNEC, Mme PELTIER, M. CAMPAGNE, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS
M. MERLE par M. CAMPAGNE
M. SABATHIER par M. Le Maire
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

VOTE : UNANIMITE

Le décret 95-562 du 6 Mai 1995 pris pour l'application de l'article 138 du Code de la Famille et de l'aide sociale dispose que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est le président et, en nombre égal, au maximum 7 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 7 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration et élit les membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Dans l'attente de la consultation obligatoire des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département, il est proposé de fixer à 15 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN, le Maire en étant de droit le président.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de fixer à 15 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale étant précisé que Monsieur le Maire en est de droit le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 Juillet 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

